

**AIDE À LA DÉCISION**
**LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL [1]**

 Dernière mise à jour:  
2021-07-20

**1.** S'agit-il d'un remboursement pour des dépenses de voyage et de réception à un individu ?

Oui ► Modalité : **le rapport de dépenses de voyage et de réception**

Non ► **Passez à la question 2**

**2.** De quel type de fournisseur s'agit-il ?

Un employé ou un étudiant de l'Université Laval

Une entreprise enregistrée (peu importe sa provenance), un travailleur autonome inscrit aux taxes ou un organisme gouvernemental

Une association non enregistrée (ne disposant pas de raison sociale)

**i** Il est préférable d'éviter ces associations

► **Passez à la question 3**

Un travailleur autonome résident du Canada, non inscrit aux taxes

► S'il s'agit d'un contrat de Services, vous devez vous référer à l'intranet du VRRH et **remplir les formulaires requis** (VREDIRH-75, VREDIRH-375 et VREDIRH-380) Une facture doit également être transmise pour chaque demande.

► S'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement (achat de biens), **passez à la question 3**

Un travailleur autonome non-résident du Canada

► Modalité: **la demande d'achat** [2]

**3.** Existe-t-il une entente institutionnelle associée à une catégorie de biens et services ?

Oui ► Modalité: **la demande d'achat**

Non ► **Passez à la question 4**

**4.** Quels sont les catégories de biens, services et travaux visés par votre transaction ?

Transfert de fonds [4]

Création ou modification d'une petite caisse

**i** L'usage de la petite caisse est uniquement pour les achats urgents de moins de 200\$, lorsque l'utilisation d'un autre mode de paiement n'est pas une option envisageable.

Bourses payables dans toute autre devise que CAD (compte: 652100)

Frais de cours crédités réussis (droits de scolarité, volumes et notes de cours obligatoires) pour les membres du personnel administratif ayant reçu une réponse officielle positive quant au remboursement par le comité paritaire de formation (SEUL, APAPUL, ACSIUL)

Frais de scolarité professeur en perfectionnement dans une autre institution d'enseignement (compte: 701500)

Frais de formation individuelle sans frais de voyage associés (remboursement à un individu)

Salaires et avantages sociaux – M.O. hôpitaux

Achats de volumes, abonnement à une revue ou à une publication (remboursement à un individu)

Droits de publication d'articles scientifiques (remboursement à un individu)

Cotisation au nom d'un employé à une société savante ou à une association scientifique ou culturelle (remboursement à un individu)

Cadeaux, offrandes de fleurs et dons au décès si admissible (remboursement à un individu)

Achats de biens ou services remboursés à un individu, seulement lors de situations d'urgence où la demande d'achat et la carte d'achats n'est pas possible

**i** Exemple: achat urgent lors de travaux de recherches à l'extérieur de la région de Québec, ou toute circonstance préalablement approuvée par le représentant du Service des finances

► Modalité : **la demande de paiement**

Toute autre catégorie de biens, services et travaux incluant les frais de réception et de voyage qui sont permis selon la **directive sur la carte d'achats**

► Modalité : **la demande d'achat** [2]

► Modalité : **la carte d'achats** [3]

**Notes**

[1] Cet outil ne s'applique pas aux transactions effectuées par les entités liées (AU).

[2] Si votre fournisseur ne produit pas de facture et que vous devez le payer par le biais d'une demande d'achat ou d'une carte d'achats, vous devez produire une facture maison UL (voir site web).

[3] L'usage de la carte d'achats doit être conforme aux dispositions de la Directive concernant les cartes d'achats (voir site web, art. 3 & 4).

[4] Un transfert de fonds correspond à un transfert d'argent qui ne crée aucune obligation de contrepartie (production de biens, services attendus, etc.) envers l'UL. Par exemple, les transferts de fonds inter institutions (compte 943200), les montants prélevés par l'Université auprès d'employés sur leurs rémunérations pour des dons à des organismes de bienfaisance comme Centraide, etc. Les comptes de transferts utilisés pour ces cas sont des comptes de bilans 99XXXX.